








# Baccalauréat en droit

FACULTÉ DE DROIT

## Sommaire et particularités

|                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| NUMÉRO                          | 1-325-1-0                      |
| CYCLE                           | 1 <sup>er</sup> cycle          |
| TITRE OFFICIEL                  | Baccalauréat en droit (LL. B.) |
| TYPE                            | Baccalauréat en droit (LL. B.) |
| CRÉDITS                         | 101 crédits                    |
| DURÉE                           | 3 ans                          |
| COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2021 | 31.63                          |

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Cheminement Honor

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Info Droit 514-343-6124  
info-droit@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

### Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste :

- qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente;
- qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- qui adopte une démarche critique qui tient compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;
- qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

## Forces

- La plus importante faculté au Québec et au Canada au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes.
- Une soixantaine de professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs praticiens du droit, des enseignements à environ 1 300 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires, dont près du tiers aux études supérieures.
- Une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur.
- Un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire.
- Un pavillon autonome dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique.
- Des priorités orientées sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

## Perspectives d'avenir

La formation que vous obtiendrez lors de vos études en droit vous permettra de pratiquer à titre d'avocat ou de notaire. L'avocat et le notaire ont plusieurs points en commun. Tous deux sont des conseillers juridiques. Toutefois, le fondement même des deux professions est différent. Alors que l'avocat évolue constamment dans un système d'adversité où l'intérêt de son propre client est la pierre angulaire de son gagne-pain, le notaire est pour sa part animé par un devoir d'information et d'impartialité consacré par les règles de déontologie de la profession.

De fait, que vous choisissiez la profession d'avocat ou de notaire, les possibilités de carrière dans le domaine juridique sont multiples. *Le droit mène à tout*. Au-delà des cabinets d'avocats, des études notariales, des contentieux en entreprises, des organismes gouvernementaux, de la magistrature, de la carrière universitaire, vous pouvez œuvrer dans des environnements diversifiés, dont les suivants :

- municipalités
- organismes voués à l'intérêt public
- organismes de coopération internationale
- organismes internationaux
- tribunaux internationaux
- cabinets de traduction juridique
- associations professionnelles
- organismes à but non lucratif
- syndicats de travailleurs
- maisons d'édition juridique

Par ailleurs, vous pouvez également vous diriger vers des emplois qui sont moins reliés au droit, mais où cette formation demeure pertinente, notamment :

- agent sportif
- agent d'immeuble
- promoteur
- journaliste
- banquier
- professionnel en relations publiques
- agent des ressources humaines
- administrateur
- gestionnaire
- médiateur
- arbitre.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR DIPLOMATIQUE**
- **AVOCAT**
- **AVOCAT DE LA COURONNE**
- **CONSEILLER JURIDIQUE**

- CORONER
- JUGE
- NOTAIRE
- PROTONOTAIRE
- MÉDIATEUR
- LÉGISTE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

Soit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

Soit

- avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente.

Soit

- avoir réussi 48 crédits universitaires.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat admissible en deuxième ou en troisième année du programme:
  - toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou par la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa;
  - toute personne ayant complété le certificat en droit, orientation droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter. De plus, **au dépôt de la demande d'admission**, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau 1000 et, au 1<sup>er</sup> juin, 27 crédits dont 24 crédits de niveau 1000, étant entendu qu'il aura complété le certificat au 15 septembre.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Québec et du Canada : toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuit au sens de la législation fédérale au moment de la demande d'admission ou, toute personne membre d'une communauté métisse reconnue par une décision de justice.

## Statistiques d'admission au programme

### COLLÉGIENS (QUÉBEC)

|          |      |
|----------|------|
| DEMANDES | 1280 |
| OFFRES   | 459  |

### AUTRES CANDIDATURES

|          |      |
|----------|------|
| DEMANDES | 1374 |
| OFFRES   | 386  |

|        |        |
|--------|--------|
| PLACES | 193    |
| COTE R | 31,632 |

|        |     |
|--------|-----|
| PLACES | 207 |
|--------|-----|

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2021 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats admissibles en deuxième ou en troisième année du programme
  - Un nombre de places est déterminé par la Faculté.
  - Une liste d'excellence spécifique est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Québec et du Canada
  - Un nombre de places est déterminé par la Faculté
  - Le dossier est étudié par la Faculté en tenant compte de l'excellence académique, du parcours personnel et professionnel du candidat, de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des deux lettres de recommandation (voir la rubrique **Remarques**).
  - À la demande de la Faculté, se soumettre à une entrevue.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Québec et du Canada**
  - La lettre de motivation doit comporter un maximum de deux pages rédigées en français dans laquelle, après avoir présenté son parcours personnel et professionnel, le candidat fera part de sa perception des études universitaires et de son intérêt pour le droit.
  - La lettre de motivation, le curriculum vitae et les deux lettres de recommandation doivent être téléversés sur le Centre étudiant avant le 15 mars. De préférence, les lettres de recommandation seraient fournies par un professeur ou un employeur. Ces lettres sont obligatoires pour l'étude du dossier d'admission.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES                       | TYPE                                      | CRÉDITS    | NUMÉRO    | PÉRIODE   |
|---|---|------------|-----------|-----------|
| Droit                                     | Maîtrise                                  | 45 crédits | 2-325-1-0 | Jour      |
| Droit des affaires                        | Diplôme d'études supérieures spécialisées | 30 crédits | 2-327-1-0 | Jour      |
| Droit international - avec mémoire        | Maîtrise                                  | 45 crédits | 2-326-1-0 | Jour Soir |
| Droit international - avec travail dirigé | Maîtrise                                  | 45 crédits | 2-326-1-2 | Jour      |
| Droit notarial                            | Maîtrise                                  | 54 crédits | 2-330-1-1 | Jour      |
| Droit, option common law comparée         | Maîtrise                                  | 45 crédits | 2-328-1-2 | Jour      |
| Droit, option droit privé comparé         | Maîtrise                                  | 45 crédits | 2-325-1-7 | Jour      |

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

#### ■ Automne 2021 (à compter du 15 août 2020)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2021** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2021** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2021** ?

#### ■ Automne 2022 (à compter du 15 août 2021)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2022** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2022** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2022** ?

## Structure du programme (1-325-1-0)

Version 10 (A09)

Le baccalauréat comporte 101 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1<sup>re</sup> année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

### Bloc 70A

Obligatoire - 35 crédits.

| COURS    | TITRE                 | CR.H. | COURS    | TITRE                                    | CR.H. |
|----------|-----------------------|-------|----------|--|-------|
| DRT 1001 | Introduction au droit | 2.0J  | DRT 1224 | Personnes physiques et famille           | 3.0J  |
| DRT 1010 | Fondements du droit 1 | 3.0J  | DRT 1225 | Biens                                    | 3.0J  |
| DRT 1022 | Fondements du droit 2 | 3.0J  | DRT 1501 | Droit constitutionnel 1                  | 3.0J  |
| DRT 1221 | Obligations 1         | 3.0J  | DRT 1502 | Droit constitutionnel 2                  | 3.0J  |
| DRT 1222 | Obligations 2         | 3.0J  | DRT 1505 | Droit pénal 1                            | 3.0J  |
| DRT 1223 | Obligations 3         | 3.0J  | DRT 1901 | Développement des habiletés du juriste 1 | 3.0   |

**Bloc 70B**

Obligatoire - 27 crédits.

| COURS    | TITRE                              | CR.H.  | COURS    | TITRE                                    | CR.H. |
|----------|------------------------------------|--------|----------|--|-------|
| DRT 2001 | Interprétation des lois            | 3.0J S | DRT 2402 | Droit des affaires 2                     | 3.0J  |
| DRT 2100 | Droit international public général | 3.0J   | DRT 2501 | Droit administratif général              | 3.0J  |
| DRT 2231 | Droit judiciaire privé 1           | 3.0J S | DRT 2505 | Droit pénal 2                            | 3.0J  |
| DRT 2232 | Droit judiciaire privé 2           | 3.0J S | DRT 2902 | Développement des habiletés du juriste 2 | 3.0S  |
| DRT 2401 | Droit des affaires 1               | 3.0J   |          |  |       |

**Bloc 70C Systèmes juridiques et fondements théoriques**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

| COURS    | TITRE                         | CR.H. | COURS    | TITRE                        | CR.H. |
|----------|-------------------------------|-------|----------|------------------------------|-------|
| DRT 3001 | Introduction au droit comparé | 3.0J  | DRT 3011 | Droit des autochtones        | 3.0J  |
| DRT 3002 | Droit constitutionnel comparé | 3.0   | DRT 3013 | Droit de l'Union européenne  | 3.0J  |
| DRT 3003 | Éléments de common law        | 3.0J  | DRT 3016 | Éthique et droit de l'animal | 3.0J  |
| DRT 3005 | Sociologie du droit           | 3.0J  | DRT 3021 | Droit comparé avancé 1       | 3.0   |
| DRT 3006 | Théories du droit             | 3.0   | DRT 3022 | Droit comparé avancé 2       | 3.0   |
| DRT 3007 | Philosophie du droit          | 3.0   | DRT 3031 | Système juridique chinois    | 3.0   |
| DRT 3008 | Théorie économique du droit   | 3.0J  |          |                              |       |

**Bloc 70D Droit international**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

| COURS    | TITRE   | CR.H.  | COURS    | TITRE                                     | CR.H. |
|----------|---|--------|----------|---|-------|
| DRT 3103 | Droit international des droits de la personne | 3.0J   | DRT 3109 | Droit international des conflits          | 3.0J  |
| DRT 3104 | Droit international privé                     | 3.0J   | DRT 3110 | Droit international du travail            | 3.0J  |
| DRT 3105 | Droit des relations économiques internat      | 3.0J   | DRT 3112 | Féminismes, femmes et droit international | 3.0   |
| DRT 3106 | Droit transactions commerciales internat      | 3.0J   | DRT 3121 | Droit international avancé 1              | 3.0   |
| DRT 3107 | Droit international de la mer                 | 3.0J S | DRT 3124 | Droit international avancé 4              | 3.0   |
| DRT 3108 | Droit international de l'environnement        | 3.0J   | DRT 3131 | Aspects internationaux du droit chinois   | 3.0   |

**Bloc 70E Droit civil**

Option - Maximum 30 crédits.

| COURS    | TITRE                   | CR.H.  | COURS    | TITRE  | CR.H. |
|----------|-------------------------|--------|----------|--|-------|
| DRT 3201 | Assurances              | 3.0J   | DRT 3206 | Modes alternatifs de résolution des conflits | 3.0J  |
| DRT 3202 | Vente, louage et mandat | 3.0J   | DRT 3209 | Droit des personnes physiques                | 3.0S  |
| DRT 3203 | Régimes matrimoniaux    | 3.0J S | DRT 3221 | Droit civil avancé 1                         | 3.0J  |
| DRT 3204 | Successions             | 3.0J   | DRT 3222 | Droit civil avancé 2                         | 3.0   |
| DRT 3205 | Sûretés                 | 3.0J   | DRT 3231 | Droit judiciaire privé avancé                | 3.0   |

**Bloc 70F Droit des affaires**

Option - Maximum 27 crédits.

| COURS    | TITRE                          | CR.H. | COURS    | TITRE  | CR.H. |
|----------|--------------------------------|-------|----------|--|-------|
| DRT 3401 | Faillite et insolvabilité      | 3.0S  | DRT 3407 | Droit des valeurs mobilières                 | 3.0J  |
| DRT 3402 | Contrats et usages commerciaux | 3.0J  | DRT 3408 | Propriété intellectuelle: brevets et marques | 3.0J  |
| DRT 3404 | Droit bancaire                 | 3.0J  | DRT 3421 | Droit des affaires avancé 1                  | 3.0   |
| DRT 3406 | Propriété intellectuelle       | 3.0J  | DRT 3422 | Droit des affaires avancé 2                  | 3.0   |

**Bloc 70G Droit public et droit pénal**

Option - Maximum 30 crédits.

| COURS    | TITRE                                  | CR.H. | COURS    | TITRE                                 | CR.H. |
|----------|--|-------|----------|---------------------------------------|-------|
| DRT 3501 | Droit municipal                        | 3.0J  | DRT 3509 | Droits des victimes d'actes criminels | 3.0J  |
| DRT 3502 | Partage des compétences législatives   | 3.0J  | DRT 3521 | Droit public avancé 1                 | 3.0   |
| DRT 3503 | Libertés publiques                     | 3.0J  | DRT 3522 | Droit public avancé 2                 | 3.0J  |
| DRT 3505 | Preuve et procédure pénales            | 3.0J  | DRT 3523 | Droit public avancé 3                 | 3.0   |
| DRT 3508 | Droit de l'immigration et des réfugiés | 3.0S  |          |                                       |       |

**Bloc 70H Droit du travail et droit social**

Option - Maximum 18 crédits.

| COURS    | TITRE                          | CR.H. |
|----------|--------------------------------|-------|
| DRT 3602 | Contrat individuel de travail  | 3.0J  |
| DRT 3603 | Rapports collectifs de travail | 3.0J  |

**Bloc 70I Droit fiscal**

Option - Maximum 12 crédits.

| COURS    | TITRE                         | CR.H. |
|----------|-------------------------------|-------|
| DRT 3701 | Fondements du régime fiscal   | 3.0J  |
| DRT 3702 | Régime fiscal de l'entreprise | 3.0J  |
| DRT 3703 | Planification fiscale         | 3.0   |

**Bloc 70J Cours thématiques**

Option - Maximum 30 crédits.

| COURS    | TITRE   | CR.H. | COURS    | TITRE  | CR.H. |
|----------|---|-------|----------|--|-------|
| DRT 3803 | Droit de l'enfant                             | 3.0J  | DRT 3808 | Droit du cyberespace                         | 3.0J  |
| DRT 3805 | Droit de l'information et de la communication | 3.0   | DRT 3810 | Droit de la santé                            | 3.0J  |
| DRT 3806 | Droit des professionnels                      | 3.0J  | DRT 3811 | Droit et politiques publiques de la jeunesse | 3.0   |
| DRT 3807 | Droit de la consommation                      | 3.0J  | DRT 3812 | Le droit d'auteur en musique                 | 3.0J  |

**Bloc 70K Formation pratique**

Option - 3 crédits.

| COURS    | TITRE  | CR.H. | COURS    | TITRE                           | CR.H.  |
|----------|--|-------|----------|---------------------------------|--------|
| DRT 3910 | Séminaire de recherche et rédaction                | 3.0S  | DRT 3914 | Clinique juridique              | 3.0J S |
| DRT 3911 | Séminaire de gestion de cas pratiques              | 3.0S  | DRT 3915 | Concours interne de plaidoiries | 3.0S   |
| DRT 3912 | Séminaire : modes alternatifs solution de conflits | 3.0S  | DRT 3916 | Stage de recherche 1            | 3.0    |
| DRT 3913 | Tribunal-école                                     | 3.0S  | DRT 3941 | Stage 1 en milieu communautaire | 3.0    |

**Bloc 70L Formation pratique complémentaire**

Option - Maximum 6 crédits.

| COURS    | TITRE  | CR.H.  | COURS    | TITRE  | CR.H. |
|----------|--|--------|----------|--|-------|
| DRT 3910 | Séminaire de recherche et rédaction                | 3.0S   | DRT 3944 | Stage à la Revue québécoise de droit interfacultaire | 3.0   |
| DRT 3911 | Séminaire de gestion de cas pratiques              | 3.0S   | DRT 3947 | Assistanat de recherche 1                            | 3.0J  |
| DRT 3912 | Séminaire : modes alternatifs solution de conflits | 3.0S   | DRT 3948 | Assistanat de recherche 2                            | 3.0J  |
| DRT 3913 | Tribunal-école                                     | 3.0S   | DRT 3949 | Stage en milieu professionnel                        | 3.0   |
| DRT 3914 | Clinique juridique                                 | 3.0J S | DRT 3951 | Activité pratique complémentaire 1                   | 3.0   |
| DRT 3915 | Concours interne de plaidoiries                    | 3.0S   | DRT 3965 | Concours externe de plaidoiries                      | 3.0S  |
| DRT 3916 | Stage de recherche 1                               | 3.0    | DRT 3966 | Stage de recherche 2                                 | 3.0   |
| DRT 3918 | Techniques de procès en droit                      | 3.0S   | DRT 3990 | Concours externe techniques de plaidoirie            | 3.0S  |
| DRT 3940 | Concours interne techniques de plaidoirie          | 3.0S   | DRT 3991 | Stage 2 en milieu communautaire                      | 3.0   |
| DRT 3941 | Stage 1 en milieu communautaire                    | 3.0    |          |  |       |

**Bloc 70W Cheminement honor**

Option - 12 crédits.

| COURS    | TITRE                                     | CR.H.  | COURS     | TITRE                                       | CR.H.  |
|----------|---|--------|-----------|---|--------|
| DRT 6525 | Philosophie du droit                      | 3.0    | DRT 6573  | Fiducies et successions ("Trusts-Estates")  | 3.0J S |
| DRT 6565 | Fondements et méthodes de la common law   | 2.0J   | DRT 6830B | Droit international public avancé           | 3.0S   |
| DRT 6566 | Contrats ("Contracts")                    | 3.0J   | DRT 6845A | Droit constitutionnel avancé                | 3.0S   |
| DRT 6567 | Responsabilité civile ("Torts")           | 3.0S   | DRT 6910  | Transactions commerciales internationales 1 | 3.0S   |
| DRT 6568 | Biens immobiliers ("Real Property")       | 3.0J S | DRT 6920  | Financement de l'entreprise                 | 3.0    |
| DRT 6569 | Procédure civile                          | 3.0S   | DRT 6950  | Droit international privé avancé            | 3.0    |
| DRT 6570 | Droit des obligations - problèmes choisis | 3.0S   | DRT 6965C | Droit des affaires avancé                   | 3.0S   |
| DRT 6571 | Droit des biens - éléments commerciaux    | 3.0S   | DRT 6965L | Droit des affaires avancé                   | 3.0    |
| DRT 6572 | Remedies en droit public et privé         | 3.0J S |           |   |        |

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 6 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES    | TYPE                              | CRÉDITS     | NUMÉRO    | PÉRIODE |
|------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------|---------|
| Criminologie           | Baccalauréat                      | 90 crédits  | 1-065-1-0 | Jour    |
| Pharmacie              | Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle | 164 crédits | 1-675-1-1 | Jour    |
| Science politique      | Baccalauréat                      | 90 crédits  | 1-245-1-0 | Jour    |
| Études internationales | Baccalauréat                      | 90 crédits  | 1-960-1-3 | Jour    |

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>



## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

#### *Cheminement Honor*

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de droit.

#### *Cheminement international*

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70D, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits ; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international ; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui n'a pas obtenu le niveau supérieur à l'épreuve de rédaction, second volet du TFA, doit réussir le cours de mise à niveau imposé, et ce dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en droit (LL. B.).